



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Île-de-France

Webinaire

Présentation FDVA 1

« Formation des bénévoles » 2026

<https://guidasso-iledefrance.gogocarto.fr/>



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Ile-de-France

En 2026, le FDVA 1 se décline en 3 sous-dispositifs :

1. **FDVA 1 de base**
2. **FDVA 1 pluriannuel (CPO)**
3. **FDVA 1 Certif'Asso**



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Île-de-France

Objet du FDVA 1 :

- Soutien aux actions de **formation** portées par les associations pour la **montée en compétence de leurs bénévoles** autour du projet associatif et de l'activité spécifique de l'association ainsi que celles liées au fonctionnement d'une association.

Priorités 2026 :

- Les actions de formation autour des **compétences psychosociales (CPS)** ;
- Les **demandes mutualisées** regroupant plusieurs associations ;
- Les associations **faiblement employeurs** (maximum 2 ETP) ;
- Les parcours de formations qualifiantes pour reconnaître l'engagement associatif avec **Certif'Asso** .



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Île-de-France



Associations non éligibles :

- **Agréées « Sport » ou financées par l'ANS (exceptées celles ayant une autorisation Certif'Asso)**
- « para-administratives », « para-municipales », qui financent des partis politiques
- Représentant un secteur professionnel
- Défendant les intérêts communs d'un public adhérent
- Les associations culturelles



Formations non éligibles :

- Bénéficient prioritairement à un individu
- Réunions des instances statutaires
- Information sur le projet associatif, le fonctionnement de l'association, accueil des nouveaux bénévoles ...
- Colloques, journées d'études
- Réunions de réflexion sur le projet associatif
- Formation pour participer aux commissions administratives
- Formation des personnes bénéficiaires du CEE
- Formation en lien avec des missions de volontariat

Deux
types de
formations

Spécifiques (S)

Formations **liées au projet associatif** et à l'activité spécifique de l'association

Exemples : formation à l'écoute dans une association d'aide aux personnes en détresse, formation à l'enseignement du français pour des cours d'alphabétisation, initiation aux techniques de jardinage dans une association qui gère des jardins partagés ...

Techniques (T)

Formations **liées au fonctionnement** d'une association, elles peuvent se transposer dans d'autres associations.

Elles peuvent être sur un niveau « Initiation » (TI) ou « Approfondissement » (TA)

Exemples : fonction employeur, comptabilité, communication ...

Différentes formes
d'organisation

présentiel
mixte
distanciel

échanges
entre pairs
partage d'expérience
immersion in-situ

partage d'expérience



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Île-de-France

1. FDVA 1 de base

Publics cibles :

Les formations s'adressent aux **bénévoles** de l'association.

Le nombre de personnes à former **ne doit pas dépasser 1/5^{ème} du nombre total** de bénévoles **déclarés (20%)** par l'association (tolérance pour les toutes petites associations ou les associations avec un fort taux de renouvellement → à justifier dans la demande).

La participation financière des bénévoles ne doit pas excéder 10€ dans le cas où elle ne pourrait pas être **gratuite**.

Organisation :

Formation	Durée	Nombre de bénévoles
Spécifique (S)	de 1 à 5 jours	Min = 12 stagiaires bénévoles Max = 25 stagiaires bénévoles
Technique Initiation (TI)	de 1 à 2 jours	
Technique Approfondissement (TA)	de 1 à 5 jours	

1 jour = 6 heures

Possible de découper en demi-journées = 3h

... ou à organiser sur une soirée (3h), mieux adapté aux contraintes des bénévoles !

À organiser entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026

Session/ journée de formation

Une **action** de formation peut prévoir **plusieurs sessions identiques**:

Un même programme de formation peut être reproduit dans des lieux ou à des dates différentes et s'adresse à des bénévoles différents :

Exemple de programme de formation: Une association qui compte 120 bénévoles peut organiser une action de formation pour 1/5 de ses bénévoles soit : **24 bénéficiaires**

- Une formation technique de 1 jour relative à la gestion des réseaux sociaux, pour 24 bénévoles.
- Une formation spécifique de 2 jours relative à l'accompagnement scolaire, pour 15 bénévoles.

Organisation :

Formation	Durée	Nb de sessions	Nb de bénévoles par session	Durée totale	Nb total de bénévoles
Technique initiation (TI) – informatique	1 jours	2	12	2 jours	24
Spécifique (S) – accompagnement scolaire	2 jours	1	15	2 jours	15
				4 jours	39



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Île-de-France

Attendus dans la description d'un projet de formation :

- Intitulé de la formation ;
- Constats et besoins identifiés ;
- Objectifs poursuivis ;
- Programme de formation détaillé ;
- Identification et la qualification des formateurs et des intervenants ;
- Dates, durées et lieux de la formation (session/jour) ;
- Nombre et profil des bénévoles concernés ;
- Critères d'évaluation ;
- Budget propre à chaque action de formation.



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Île-de-France

Modalités financières :

Le FDVA 1 est attribué sur la base d'un forfait journalier : **1 jour de formation = 600€**

L'association peut mobiliser **d'autres sources de financement** :

- d'origine publique : pas plus de 80% du coût total de l'action
- d'origine privée
- en ressources internes : **pensez à la valorisation comptable du bénévolat !**



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Île-de-France

2. FDVA 1 pluriannuel (CPO)



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Île-de-France

FDVA 1 PLURIANNUEL (CPO)

- ✓ Eligibilité : têtes de réseau ou associations déposant régulièrement des demandes et les comptes rendus financiers
- ✓ Pas de forfait – déterminé en fonction du plan de formation, de son coût...
La demande devra préciser le nombre d'heures de formation et le nombre de bénéficiaires
- ✓ Plan de formation sur 3 ans avec un projet par type de bénévoles :
 - Nouveaux bénévoles
 - Bénévoles réguliers
 - Bénévoles élus
- ✓ Financement : convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) sur 3 ans
Possibilité d'avenant en cours de convention
- ✓ CR financier à présenter tous les ans
- ✓ Versement en 1 ou 2 fois



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports



Candidature à la CPO

Dans le cadre de l'expérimentation, le nombre de dossiers déposés et retenus sera limité :

- La CPO s'adresse aux associations qui ont déposé régulièrement une demande et transmis les comptes rendus financiers.
- Toute demande pluriannuelle ne pourra être déposée qu'après un entretien préalable avec un référent FDVA
- Les demandes pluriannuelles seront déposées avec un code projet spécifique



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Île-de-France

3. FDVA 1 - Certif'Asso

Instruction du
19 novembre 2025
relative au FDVA 1

Conditions de financement sur le FDVA 1

Autorisation préalable Certif'Asso obligatoire ou par défaut la preuve du dépôt de la demande.
Subvention limitée à 80 % des coûts
Modules théoriques collectifs en présentiel ou distanciel avec formateur : de 8 à 20 bénévoles, gratuits ou à moindre coût.

Durée du soutien :

Autorisation Certif'Asso : 3 ans avec possibilité de subvention FDVA 1

Territorialité :

Formations nationales/interrégionales → FDVA national.
Formations locales → FDVA régional.
Établissements secondaires (Siret et compte bancaire propres) → FDVA régional.

Suivi et évaluation :

Bilan d'activité obligatoire qui aurait été initié au titre du CFGA (en cohérence avec les CR financiers).

Point de vigilance :

Les financements accordés au titre des anciens CRIB et CFGA ne seront pas reconduits



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Île-de-France



Le certificat de formation à la gestion associative



Se former avec EVA

Le Ministère soutient EVA, plateforme gratuite, ouverte à tous les bénévoles, à tous moments, proposant des formations à la carte, conçues par et pour le monde associatif, et complémentaire des ressources locales.

Eva peut être mobilisé dans le cadre du Certif'Asso, comme support par un formateur, ou en autoapprentissage

👁️ <https://www.eva-formationbenevoles.fr/>



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Portail de formation des bénévoles



Le mouvement associatif d'Île-de-France a mis en place un portail de formation des bénévoles permettant de consulter les offres de formation existantes proposées par les associations et d'en déposer :

<https://formations-benevoles-iledefrance.org/>

The screenshot shows the homepage of the 'Portail de formation des bénévoles' website. At the top, there is a navigation bar with the following items: 'Le Mouvement Associatif Île-de-France', 'FORMATION BÉNÉVOLES PORTAIL RÉGIONAL', 'AGENDA DES FORMATIONS', 'ANNUAIRE DES ORGANISATEURS', and 'GUIDE D'UTILISATION'. Below the navigation bar, the main heading reads 'TROUVEZ LA FORMATION CORRESPONDANT À VOS BESOINS :'. A sub-heading states: 'Sur ce portail vous trouverez les formations proposées par les associations à destination principale des bénévoles d'Île-de-France. Elles visent à favoriser le développement et la montée en compétences des bénévoles dans les territoires.' Below this, there are four search filters: 'Thèmes -', 'Départements -', 'Format -', and 'Dates -'. A search bar with the placeholder text 'Mots clés' and a 'RECHERCHER' button is located below the filters. A red link 'VOIR L'AGENDA DES FORMATIONS' is positioned below the search bar. A large dark blue banner features the text 'DES ORGANISATEURS PRÉSENTS POUR VOUS FORMER EN ÎLE-DE-FRANCE !' and a white button labeled 'ACCÉDER À L'ANNUAIRE'. At the bottom left, there is a section titled 'UN GRAND MERCI À NOTRE PARTENAIRE FINANCIER' with the logo of the 'RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE' and the text 'Délégation régionale académique jeunesse, engagement et sports'. At the bottom right, there is a section titled 'QUI SOMMES-NOUS ?' with the text: 'Le Mouvement associatif d'Île-de-France est le porte-voix des dynamiques associatives du territoire. Composé de coordinations représentatives de l'activité associative, son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative, à l'échelle régionale. Accédez à notre site ici.'

Typologies formations FDVA 1

Typologie	Formation	Durée	Nb de bénévoles	Forfait jour
FDVA 1 annuel	Spécifique (en lien avec le projet associatif)	de 1 à 5 jours	mini:12 pers./formation et	600 €
	Technique initiation	de 1 à 2 jours	maxi : 25 pers./formation	
	Technique approfondissement	de 1 à 5 jours		
FDVA 1 pluriannuel (CPO de 3 ans)	Plan de formation : -nouveaux bénévoles -Bénévoles réguliers -Elus	Exprimé nombre d'heures ou de jours	mini:12 pers. et maxi : 25 pers.	Pas de forfait
FDVA 1 Certif'asso (CPO)	Formation théorique en présentiel (tronc commun ou optionnel)	maxi de 30 h	mini: 8 pers. et maxi : 20 pers.	Pas de forfait



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Modalités administratives et financières



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Motifs de rejet des dossiers

✓ 18% de dossiers rejetés en 2025 (130 dossiers sur 693).

Les principaux motifs:

- Réception de la demande hors délai ;
- Pièces obligatoires manquantes (rapport d'activité, RIB, statuts, bilan comptable, délégation de signature, etc.) ;
- Pièces obligatoires non conformes (format autre que PDF, non concordance des données) ;
- Budget de l'action incohérent ;
- Montant demandé supérieur à 80 % du coût de l'action ;
- Inéligibilité de l'association : association sportive, association para-administrative, siège hors IDF, moins d'un an d'existence ;
- Inéligibilité de l'action de formation : nb de bénévoles insuffisant; formation certifiante ou diplômante qui bénéficie à un individu ; public bénéficiaire non bénévole; formation ou bénévoles hors IDF...

Les pièces obligatoires à fournir

- les **statuts de l'association**
- la **liste des dirigeants à jour** et la **délégation de signature** donnée au signataire de la demande s'il est différent du représentant légal
- le **dernier rapport d'activités** validé en AG
- les **comptes annuels** (bilan + compte de résultats) 2025 ou 2024 (avec visibilité sur deux exercices clos approuvés) et le cas échéant le rapport du commissaires du compte.
Il est demandé aux associations qui ne présentent pas de bilan financier d'indiquer sur leur compte de résultat leur trésorerie (avoirs bancaires) en commentaire.
- le **budget prévisionnel pour l'année 2026** de l'association **EQUILIBRÉ** (montants des produits et des charges identiques)
- l'avis de situation Sirene de l'INSEE de moins de **3 mois de l'Etablissement qui fait la demande** et non de la maison mère (lien d'accès : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/>). Si nécessaire, la modification doit se faire auprès de l'INSEE.
- le **RIB**, conforme à l'avis SIREN (voir planche suivante), dans l'onglet coordonnées bancaires
- Pour les demandes Certif'asso, fournir l'autorisation ou la preuve de dépôt de demande
- l'annexe 1 : « **Récapitulatif 2026 des demandes de formation des bénévoles** » quel que soit le nombre d'actions de formation
- l'annexe 2 : « **Mutualisation des projets de formation des bénévoles** » en cas de mutualisation

EN CAS DE RENOUVELEMENT:

Si votre association a déjà bénéficié du FDVA 1 « formation des bénévoles » : saisir **obligatoirement** le **compte rendu financier** dans le dossier de la demande correspondant (Onglet actif à partir du 02 /01/ 2026)

Les pièces obligatoires à fournir

Annexe 2 « Mutualisation des projets de formation des bénévoles ».

Mutualisation des projets de formation 2026

Porteur de projet :

Nom de l'association : ... Département :

N° SIRET : ... N° RNA : ...

N° d'ordre :

Intitulé de l'action de formation :

Ressources humaines :

Nombre total de bénévoles : ... Bénévoles élus : ...

Bénévoles responsables d'activités : ...

Nombre de volontaires : ...

Nombre total de salariés : ... Nombre d'ETPT : ...

Nombre de bénévoles participant à la formation mutualisée : ...

1^{ère} association participant à cette formation mutualisée :

Nom de l'association :

Adresse : ... Département

Les pièces obligatoires à fournir

Saisie du compte-rendu financier de la subvention 2025

Demande de subvention N° 25-0123456

Demandeur	BALARUK 75 – 449071 25900022	Complétude	complet
Type de subvention	Fonds de développement de la vie associative - Formation des bénévoles	Dernière mise à jour	28/11/2024 09h21
Dernier utilisateur	djepva@ica.fr		

➤ Suivi de l'instruction de la demande

Service instructeur	DR-IDF	Etat	Payé, en attente des comptes-rendus financiers
----------------------------	--------	-------------	--

➤ Compte-rendu financier de l'exercice 2025

Etat	A saisir
-------------	----------

Les documents du service instructeur


FDVA1_Notification accord dossier-1-10.pdf
Type: Notification d'accord de subvention

Accéder directement aux étapes du dossier

2

Demandeur, personnes physiques et
RIB

3

Liste des documents

4

Liste des projets



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

FOCUS SUR LE RIB

CONFORMITE DU RIB

Un RIB conforme veut dire que l'intitulé de l'association et l'adresse postale sont identiques à son avis SIRENE

Le RIB doit être établi par la banque, domiciliée en France et contenir son logo.

Si des différences apparaissent, contacter très rapidement :

- votre banque pour apporter les ajustements nécessaires
- et/ou l'INSEE si l'avis SIRENE n'a pas été actualisé lors du changement de siège social

La mention de l'adresse sur le RIB est facultative. Toutefois, si celle-ci figure sur le RIB, elle doit être identique à celle du SIRET (au caractère près).

Si le changement de RIB est indispensable entre le dépôt du dossier et la mise en paiement, le nouveau RIB devra être téléversé sur le compte asso ET envoyé à l'adresse mail suivante : drajes-fdva@region-academique-idf.fr.

TOUTES ERREURS DE RIB ENTRAINENT LE REJET DU PAIEMENT

4 Vérifications RIB/INSEE



Service Statistique
Répertoire SIRENE

1 LOGO et
domiciliation =
banque française

2 Entreprise active
3 Vérification n°
SIREN et adresse

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
30066	10341	00010571701	48	EUR	CIC PARIS LA MOTTE PICQUET

Identifiant international de compte bancaire
IBAN (International Bank Account Number)

FR76 3006 6103 4100 0105 7170 148

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Titulaire du compte (Account Owner)
BALARUK 75
45 RUE LAKANAL
75019 PARIS

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

4 Nom
identique
sans
abréviation

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE À la date du 31/01/2025

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 13/07/2001
Identifiant SIREN	449 071 259
Identifiant SIRET du siège	449 071 259 00022
Dénomination	BALARUK 75
Sigle	BC 75
Catégorie juridique	9220 - Association déclarée
N° RNA ¹	W751125666
Activité Principale Exercée (APE)	93.12Z - Activités de clubs de sports
Appartenance au champ de l'ESS ²	Oui
Appartenance au champ des sociétés à mission	
Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 19/09/2018
Identifiant SIRET	449 071 259 00022
Adresse	45 RUE LAKANAL 75019 PARIS
Activité Principale Exercée (APE)	93.12Z - Activités de clubs de sports

TOUTES ERREURS DE RIB ENTRAINENT LE REJET DU PAIEMENT

Vérification CERFA/INSEE



Insee

Mesurer pour comprendre

Service Info Sirene
09 72 72 6000

prix d'un appel local

Service Statistique
Répertoire SIRENE

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

À la date du 31/01/2025

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 13/07/2001
Identifiant SIREN	449 071 259
Identifiant SIRET du siège	449 071 259 00022
Dénomination	BALARUK 75
Sigle	BC 75
Catégorie juridique	9220 - Association déclarée
N° RNA ¹	W751125666
Activité Principale Exercée (APE)	93.12Z - Activités de clubs de sports
Appartenance au champ de l'ESS ²	Oui
Appartenance au champ des sociétés à mission	

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 19/09/2018
Identifiant SIRET	449 071 259 00022
Adresse	45 RUE LAKANAL 75019 PARIS
Activité Principale Exercée (APE)	93.12Z - Activités de clubs de sports



1. Identification de l'association

1.1 Nom – Dénomination: BALARUK 75 -

Sigle de l'association : BALARUK 75

Site web: <http://www.balaruk75.fr>

1.2 Numéro Siret : 44907125900022

1.3 Numéro RNA ou, à défaut, n° du récépissé en préfecture : W751125666

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social:

45 RUE Lakanal

Code postal: 75019

Commune: Paris

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Vérifications à faire :

- Nom
- Adresse
- N° SIREN
- Mail valide pour compléments d'informations

Vérification CERFA

6- Budget du projet



Projet n° 1		6. Budget du projet	
Année 2025 ou exercice du 1/1/2025 au 31/12/2025			
Charges	Montant	Produits	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats	6 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Achats matières et fournitures	6 000	73 - Dotations et produits de tarification	0
Autres fournitures	0	74 - Subventions 'exploitation	25 000
		État :	
		Service départemental - Paris (SDJES)	25 000
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	0		0
Frais financiers	0		0
Autres	0		0
TOTAL DES CHARGES	53 000	TOTAL DES PRODUITS	53 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)	0	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	0

Projet n° 1		6. Budget du projet	
Année 2025 ou exercice du 1/1/2025 au 31/12/2025			
Charges	Montant	Produits	Montant
B61 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0	871 - Prestations en nature	0
B62 - Prestations	0		
B64 - Personnel bénévole	2 000	875 - Dons en nature	0
TOTAL	2 000	TOTAL	2 000

La subvention sollicitée de **25 000 €**, objet de la présente demande, représente 40.0% du total des produits du projet.

1

Vérification :

1 Montant « exploitation » Etat = Montant de la subvention sollicitée

2 Total des charges = Total des Produits (EQUILIBRÉ)

Chaque ligne numérotée est la somme des lignes du dessous.



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e) (nom et prénom) Monsieur DUPONT René

1

représentant(e) légal(e) de l'association BASKET CLUB 75

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter-) lui permettant d'engager celle-ci.

déclare :

- **que** l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- **exactes** et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- **que** l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- **que** l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- **que** l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000 €

- **demande** une subvention de :

25 000 € au titre de l'année ou exercice 2025

2

- **que** cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association

Fait, le 09/02/2025 à Paris

Vérification CERFA 7- Attestation

Vérification :

1 Si le représentant légal n'est pas le signataire = fournir une délégation de signature

2 Montant subvention = Montant de la subvention sollicitée

L'ATTESTATION DOIT ÊTRE SIGNÉE



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON
CONFORME SERA REJETE**



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

CALENDRIER

DECEMBRE 2025	FEVRIER 2026	JUIN 2026	ÉTÉ 2026
18 décembre	6 février	juin	Fin juin
Lancement de l'AAP FDVA 1	Date limite de dépôt des dossiers FDVA 1 (7 semaines) et instruction des demandes	Commission Régionale Consultative	Notifications d'attribution ou de refus Début des mises en paiement

ATTENTION : NE PAS ATTENDRE LA DATE LIMITE POUR DEPOSER VOTRE DEMANDE

L'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit. Une subvention est par nature discrétionnaire. Il appartient à l'Administration d'apprécier la recevabilité et la pertinence des justifications apportées et celle-ci peut ne retenir qu'une partie des demandes.



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

CONTACTS

Les dossiers sont instruits par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Ile de France.

Contact :

Line CATALAN

Référente FDVA pour la région Ile de France

drajes-fdva@region-academique-idf.fr

Tél : 06 13 61 90 30



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
jeunesse, engagement et sports

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Île-de-France

QUESTIONS ?